

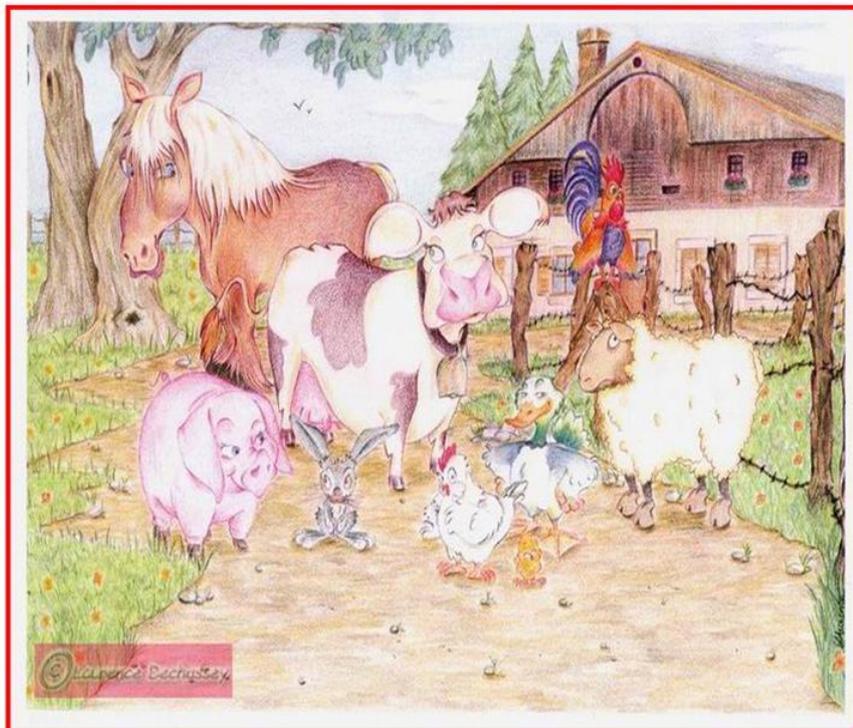
# SERMAISE ET VOUS

## L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

### INTERVILLAGES

Samedi 16 & Dimanche 17 mai 2009

## *La Ferme en Folie*



### SERMAISE

En Fête avec Corbreuse, Les Granges-le-Roi, Richarville,  
Roinville-sous-Dourdan, Saint-Cyr-sous-Dourdan

Jeux et courses pour enfants et adultes, rallye d'orientation, VTT, pétanque : vous êtes attendus nombreux pour aider Sermaise à défendre son titre, obtenu en 2008, à Saint Cyr sous Dourdan.

Rendez-vous dès 14h30, sur le terrain de football, le samedi 16 mai et dès 10h, le dimanche 17 mai.

Comme à l'accoutumé, les participants qui amèneront une entrée ou/et un dessert pourront se restaurer sur place.

La viande et les boissons sont offertes.

### DATES A RETENIR

**- 26 MAI 2009**  
**FETE DES VOISINS**

**- 07 et 12 JUIN 2009**  
**GALA DE DANSE DE L'ASLS**  
au Centre René CASSIN à Dourdan  
07 juin : 14h00 et 19h30  
12 juin : 20h30  
Renseignements :  
☎ 01.64.59.30.77  
Jacqueline MAQUERE

**- 10 JUIN 2009**  
**AUDITION DE MUSIQUE DE L'ASLS** à l'église 20h00  
Renseignements :  
☎ 01.64.59.30.77  
Jacqueline MAQUERE

**- 13 et 20 JUIN**  
**SOIREE THEATRE LA TROUPE DES DEJANTES**  
Salle Paul BLOT à 18H30  
Renseignements :  
☎ 06.85.32.84.16  
Dominique POUILLIER

**- 21 JUIN 2009**  
**FETE DE LA MUSIQUE**  
organisée par l'ASLS  
Renseignements :  
☎ 01.64.59.30.77  
Jacqueline MAQUERE

**- 23 JUIN 2009**  
**FETE DES ÉCOLES**  
organisée par Ensemble Petits et Grands  
Renseignements :  
☎ 01.60.81.98.97  
Rachel PARADIS

**- 23 JUIN 2009**  
**SOIREE THEATRE DE L'ASLS TROUPE LEZ'ARTS MINEURS**  
à la grange 20h30  
Renseignements :  
☎ 01.64.59.30.77  
Jacqueline MAQUERE

**- 12 SEPTEMBRE 2009**  
**FORUM DES ASSOCIATIONS**

# COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 30 MARS ET 9 AVRIL 2009

## FINANCES

### COMPTES 2008 ET BUDJET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

(Entre parenthèses figurent les montants des comptes 2007 et du budget 2008)

Compte de gestion 2008	Dépenses	Recettes
Section investissement	<b>281 143 €</b> (409 426 €)	<b>339 532 €</b> (356 278 €)
Section fonctionnement	<b>971 187 €</b> (903 497 €)	<b>1 232 261 €</b> (1 202 350 €)

<b>Budget primitif 2009</b>	<b>2 309 200 €</b> (2 134 258 €)
dont Budget fonctionnement	<b>1 394 784 €</b> (1 353 380 €)
Budget investissement	<b>914 416 €</b> (810 878 €)

**Pour l'année 2009, les plus grosses dépenses d'investissement concerneront :**

- les travaux de réfection de la mairie,
- la première étape de sécurisation routière, avec la mise en place de pavés berlinois et d'un plateau surélevé à la sortie du parking de l'école, Travaux qui auront lieu fin mai 2009
- la démolition des préfabriqués insalubres de l'école effectuée pendant les vacances de pâques,
- et surtout la rénovation complète de la cour de la grange.

### FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale, **le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter cette année encore les taux d'imposition communaux** et donc de reconduire ceux votés en 2007 et 2008. Ceci alors qu'une très grande majorité des communes de l'intercommunalité a voté des augmentations.

Taxe d'habitation	13,36 %
Taxe sur le foncier bâti	13,36 %
Taxe sur le foncier non bâti	61,96 %

Toutefois, nous vous précisons que l'augmentation éventuelle de la base d'imposition, à laquelle s'applique le taux n'est pas du ressort de la commune, mais résulte d'une valeur locative évaluée et revalorisée par un coefficient voté annuellement par le parlement.

## ELECTION DE LA ROSIERE



A l'occasion de l'élection de la 99<sup>ième</sup> Rosière de Sermaise, deux candidates se sont présentées :

- Mademoiselle Marion IVERT
- Mademoiselle Julia M'BAPE

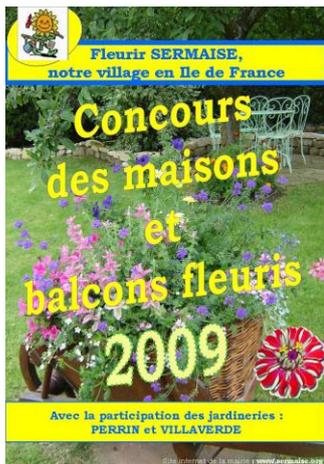
Après le vote du conseil municipal, les résultats sont 9 voix pour Marion IVERT, 5 voix pour Julia M'BAPE, et un vote blanc.

Mademoiselle Marion IVERT est déclarée Rosière de l'année 2009.

## CONCOURS MAISONS, BALCONS FLEURIS



## VILLAGES FLEURIS



« Avec le printemps, voici le retour des fleurs. Pour la deuxième année, nous vous proposons un concours des maisons et balcons fleuris. Vous avez reçu ou vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres une information indiquant les modalités d'inscription. Nous vous attendons nombreux pour embellir notre village et aider la commune dans sa participation au concours départemental du fleurissement ... »

### RAPPEL :

Inscriptions en Mairie avant le 9 Juin 2009.

Il sera délivré un coupon permettant d'obtenir une remise de 15 % offerte par les jardinerias

PERRIN et VILLAVERDE (Coupon valable du 22/04/09 au 15/06/09)

⇒ sur un achat maximum de 70€, hors promotions

« Dans un souci du maintien et de l'amélioration du cadre de vie à Sermaise, pour la première année, la commune s'est inscrite au concours départemental du fleurissement.

L'objectif est d'obtenir un label des Villages fleuris de France.

Nous sommes conscients que le chemin sera long, mais nous sommes persuadés qu'il contribuera à la qualité de vie sur Sermaise.

En effet, au-delà de la qualité du fleurissement, les critères d'évaluation incluent, une mise en valeur du patrimoine bâti, une gestion raisonnée de l'arrosage et de l'utilisation des produits de traitement.

Nous savons aussi que l'obtention de ce label devra s'appuyer sur la qualité du fleurissement des particuliers.

Nous avons besoin de votre soutien pour que, ensemble, nous obtenions dans les années à venir la récompense de nos efforts »



## CENTRE DE LOISIRS

Avec l'arrivée des prochaines vacances d'Été et l'organisation de la garde de vos enfants, nous vous proposons un récapitulatif des changements, effectifs depuis janvier 2009, au sein des trois centres de loisirs de notre intercommunalité :

- ⇒ Une amplitude horaire beaucoup plus importante : ouverture de 7 à 19 heures,
- ⇒ Une tarification à la journée incluant le repas du midi, calculée en fonction du quotient familial et identique dans les 3 centres,
- ⇒ Une préinscription et un pré paiement à effectuer au plus tard le 20 du mois précédent,

Vous pourrez trouver des dossiers d'inscriptions en mairie ou vous rendre directement au siège de la CCDH, 42 rue St Pierre à Dourdan.

## MARCHE



En début d'année, le 8 mars 2009, le petit marché de Sermaise, promesse de la campagne électorale, s'est installé, répondant ainsi à l'attente des habitants.

Après un timide départ, la ténacité des commerçants, la fidélité des chalands, ont fait que le marché existe et que nous pouvons profiter de la fraîcheur du poisson, de la qualité des fruits et légumes, Nous pouvons aussi savourer le pain à l'ancienne, y trouver aussi viandes et volailles au bon goût et depuis dimanche 10 mai un fromager nous accompagne.

Aller au marché signifie s'approvisionner mais aussi se rencontrer, ce lieu est un carrefour de convivialité, beaucoup de personnes se connaissent, d'autres font connaissance.

Continuez à venir nombreux pour encourager nos commerçants.....

## ELECTION EUROPEENNES LE 7 JUIN 2009

Venez voter, en Mairie, avec votre carte d'électeur ou, à défaut, votre Carte Nationale d'Identité

Les citoyens européens ont l'occasion de désigner au suffrage universel direct, les représentants qui agiront en leur nom pendant 5 ans, au Parlement européen.

Chaque parti politique national présentant ses propres candidats, les électeurs européens peuvent influencer la composition politique du Parlement européen, appelé à intervenir, dans le cadre de la procédure législative, sur les principales orientations et décisions de l'Union européenne, qui ont des conséquences directes sur la vie quotidienne de chaque européen.

Suite aux élargissements de l'Union européenne, on a assisté à une hausse du nombre des votants. Près de 185 millions d'électeurs européens étaient appelés aux urnes en 1979, premières élections, contre près de 352 millions en 2004. Cette année, près de 500 millions d'Européens issus des 27 états membres sont appelés aux urnes pour élire leurs députés européens.

Le Parlement européen comptera, alors, 736 députés. Les députés siègent en session plénière 12 fois par an à Strasbourg. 6 sessions additionnelles de plus courte durée se tiennent à Bruxelles.

La Répartition des sièges par pays sera la suivante : Allemagne 99, France 72, Italie 72, Royaume-Uni 72, Espagne 50, Pologne 50, Roumanie 33, Pays-Bas 25, Belgique 22, Grèce 22, Hongrie 22, Portugal 22, République Tchèque 22, Suède 18, Autriche 17, Bulgarie 17, Danemark 13, Finlande 13, Slovaquie 13, Irlande 12, Lituanie 12, Lettonie 8, Slovénie 7, Chypre 6, Estonie 6, Luxembourg 6, Malte 5.

## ARRETES MUNICIPAUX ET REGLES POUR LA TAILLE DES HAIES

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons les principaux arrêtés municipaux en vigueur dans notre commune. **Toute infraction peut donner lieu à l'établissement d'un procès verbal.**

<p>Arrêté du 21 mai 2001</p> 	<p><b>Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils susceptibles de provoquer une gêne sonore pour le voisinage, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ... ne peuvent être utilisés que les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00. <u>L'utilisation de ces engins est strictement interdite les dimanches et jours fériés</u></b></p>
<p>Arrêté du 21 mai 2001</p> 	<p><b>Tous les feux extérieurs, quels qu'ils soient, sont formellement interdits chaque année du <u>1<sup>er</sup> juin au 30 septembre</u></b></p>

**Concernant la taille des haies**, d'une manière générale, il **est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public** (article R-116-2-5 du code de la voie routière).

L'article R161-24 stipule que **les propriétaires** ou exploitants **doivent assurer la coupe des branches et racines d'arbre qui avancent sur les chemins publics.**

**La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain**, après mise en demeure par lettre recommandée, si celle-ci reste sans effet.

## ASLS - DEFIBRILATEUR

L'ASLS a fait l'acquisition d'un défibrillateur AED ZOLL suite à une campagne de sensibilisation pour les gestes qui sauvent. Cet achat a pu être possible grâce à l'ASLS à 1 tiers, la Mairie à 1 tiers et le Conseil Général de l'Essonne à 1 tiers.

Il sera installé à « La Grange » dès qu'une vitrine pouvant le recevoir sera mis en place.

Madame MORVAN Sandrine, moniteur national secouriste a bénévolement formé les membres du bureau de l'ASLS et des membres du Comité des fêtes. Le personnel communal en charge du secteur scolaire est déjà en possession du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

Bientôt ce seront les professeurs chargés des différentes activités de l'ASLS, qui seront initiés bénévolement à l'utilisation de ce défibrillateur.

N'OUBLIONS PAS QUE CE DEFIBRILLATEUR PEUT SAUVER UNE VIE EN CAS DE DEFAILLANCE CARDIAQUE.

